

KREŠIMIR SAJKO

NEKI KARAKTERISTIČNI TEKSTOVI PRAVNIH
PROPISA O SUKOBU ZAKONA U PREDMETU
VANUGOVORNIH OBVEZA¹

Austrija

Par. 17

Nacrta zakona o mpp. od 1919.

Schuldverhältnisse aus einer unerlaubten oder aus einer eine Haftpflicht (responsabilité) begründenden Handlung sind nach den Gesetzen des Ortes zu beurteilen, wo die Handlung vorgenommen wurde.

Benelux

Čl. 18

Jedinstvenog zakona o međunarodnom privatnom pravu

La loi du pays où un fait a lieu détermine si ce fait constitue un acte illicite, ainsi que les obligations qui en résultent.

Toutefois, si les conséquences de l'acte illicite appartiennent à la sphère juridique d'un pays autre que celui où le fait a eu lieu, les obligations qui en résultent sont déterminées par la loi de cet autre pays.

Čl. 19

La loi qui régit une obligation détermine également la manière dont elle doit être exécutée, les conséquences de son inexécution et les conditions de son extinction.

(Traité Benelux, conclu à la Haye, le 11 Mai 1951)

¹ Tekstovi su citirani prema Makarovu, Quellen des Internationalen Privatrechts, ukoliko nije naveden drugi izvor. Oni su služili kao podloga izvještajima i tezama objavljenim ovdje na str. 233 i dalje i str. 263 i dalje. Navedeni čehoslovački i poljski propisi su naknadno nadomješteni novima, no bez bitne izmjene što se tiče vanugovornih obveza.

Código Bustamente
(Havanska konvencija od 1928)

Art. 167

Celles (tj. les obligations) qui ont leur origine dans des délits ou des fautes sont soumises à la même loi que le délit ou la faute dont elles résultent.

Art. 168

Celles qui procèdent d'actes ou d'omissions dans lesquels sont intervenues une faute ou une négligence non punies par la loi, sont régies par le droit du lieu où ont été commises la négligence ou la faute dont elles sont nées.

Art. 220

La gestion d'affaires d'autrui est réglée par la loi du lieu où elle s'effectue.

Art. 221

La dévolution de l'indu est soumise à la loi personnelle commune des parties et, à son défaut, à celle du lieu du payement.

Art. 222

Les autres quasi-contrats sont régis par la loi qui règle l'institution juridique qui leur a donné naissance.

Čehoslovačka

Čl. 48

Zakona o međunarodnom i međupokrajinskom privatnom pravu i o pravnom položaju stranaca na području privatnog prava od 1948.

Les indemnités compensatrices qui ont leur origine dans des faits interdits ou dans d'autres événements sont, pour autant qu'il ne s'agit pas d'une faute contractuelle, du ressort de la législation du lieu du fait ou de l'événement générateur.

Egipat

(danas Ujedinjena arapska republika)

Čl. 10

Građanskog zakonika od 1948.

En cas de conflit entre diverses lois dans un procès déterminé, la loi égyptienne sera seule compétente pour qualifier la catégorie à laquelle appartient le rapport de droit, en vue d'indiquer la loi applicable.

Čl. 21

1) Les obligations non contractuelles seront soumises à la loi de l'État sur le territoire duquel se produit le fait générateur (die die Verpflichtung begründende Tatsache) de l'obligation.

2) Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une obligation née d'un fait dommageable, la disposition du par. précédent ne sera pas appliquée aux faits qui se sont produits à l'étranger et qui quoique illicites d'après la loi étrangère, sont considérés comme licites par la loi égyptienne.

Engleska

Dicey's Conflict of Laws (7th edition)

Rule 179

The rights and obligations of the parties to a quasi-contractual relationship are determined in accordance with the proper law of the quasi-contractual relationship. *Seem*, the proper law of the quasi-contractual relationship is determined as follows: —

(1) if the claim arises out of a contract, the proper law is the proper law of the contract;

(2) if the claim arises in relation to an immovable (land), the proper law is the law of the country where the enrichment giving rise to such a claim occurs.

Rule 180

Whether an act done in a foreign country is or is not a tort (i.e., a wrong for which an action can be brought in England) depends upon the combined effect of the law of the country where the act is done (lex loci delicti commissi) and the law of England (lex fori).

Rule 181

An act done in a foreign country is a tort and actionable as such in England, only if it is both:

(1) actionable as a tort, according to English law, or in other words, is an act which, if done in England would be a tort; and

(2) not justifiable, according to the law of the foreign country where it was done.

Francuska

Čl. 42

Prednacrti građanskog zakonika od 1950.

Les lois de police régissent tous les faits qui se produisent sur le territoire.

Čl. 43

La responsabilité délictuelle est soumise à la loi du lieu où le fait dommageable s'est produit.

Dans le cas où l'action civile est portée devant une juridiction répressive française, elle est régie par la loi française.

Čl. 44

L'enrichissement sans cause, le paiement de l'indu, la gestion d'affaires sont soumis à la loi du lieu où ils sont intervenus et, si cette loi ne peut être déterminée, à la loi du domicile du débiteur.

Čl. 8

Revidiranog prednacrta građanskog zakonika, prihvaćenog 18. VI 1959.

Les obligations résultant des délits et quasidélits, de l'enrichissement sans cause, du paiement de l'indû et de la gestion d'affaires sont régies par la loi du lieu où est survenu le fait dont elles résultent.

Les lois de police régissent tous les faits qui se produisent sur le territoire.

Grčka

Cl. 26

Grđanskog zakonika od 1940.

Obligations délictuelles. Les obligations délictuelles sont régies par la loi de l'Etat dans lequel le délit a été commis.

Italija

Čl. 25

Grđanskog zakonika od 1942. (Odredbe o primjeni zakona)

Le obbligazioni non contrattuali sono regolate dalla legge del luogo ove è avvenuto il fatto dal quale esse derivano.

(Schnitzer, Handbuch des IPR)

Japan

Čl. 11

Zakona o općim pravilima o primjeni zakona od 1898.

(1) L'existence et les effets des droits de créance résultant de la gestion d'affaires, de l'enrichissement indu ou des actes illicites se règlent d'après les lois du lieu où s'est accompli le fait qui leur a donné naissance.

(2) Quant aux actes illicites, les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas, lorsque le fait, s'étant passé à l'étranger n'est pas illicite d'après la loi du Japon.

(3) Lors même que le fait qui s'est passé à l'étranger est aussi illicite d'après la loi japonaise, la victime ne peut demander que des dommages-intérêts ou des mesures prévues par les lois du Japon.

Kongo (Kinšasa)

Čl. 11

Gradanskog zakonika (in fine)

... Les obligations qui naissent d'un fait personnel à celui qui est obligé /die aus einer persönlichen Handlung des Verpflichteten entsteht/ (quasicontrats, délits ou quasidélits), sont soumises à la loi du lieu où le fait s'est accompli.

Kina

Čl. 24

Zakona od 5. 8. 1918. o primjeni stranih zakona

Les obligations nées de la gestion d'affaires ou de l'enrichissement indu sont régies par la loi du lieu où se sont produits les faits d'où dérivent les obligations.

Čl. 25

Les obligations nées d'actes illicites sont régies par la loi du lieu où ces actes ont été commis, mais cette disposition ne s'applique pas si ces actes ne sont pas considérés comme illicites par la loi chinoise.

Les recours et demandes d'indemnités basées sur ces actes ne peuvent excéder ce qui est admis par la loi chinoise.

Madarska

Čl. 66

Nacrta zakona o mpp. (objavljen u Rev. crit. de d.i.p., 1949, str. 163-186)

(1) Les conditions et les effets des obligations naissant d'un acte illicite sont régis par la loi du lieu où l'acte engendrant l'obligation a été passé.

(2) Les conditions et les effets d'un acte illicite passé à bord d'un navire en haute mer où à bord d'un aéronef sont régis par la loi du lieu où le navire ou l'aéronef sont enregistrés.

(3) C'est d'après la même loi qu'on doit apprécier la capacité délictuelle de la personne, sa culpabilité, les causes excluant le caractère illicite de l'acte, ainsi que la relation de cause à effet entre l'acte et le dommage produit.

Čl. 67

La responsabilité pour les dommages causés d'une façon licite ou illicite sans faute est régie par la loi du lieu où le dommage avait été causé.

Čl. 68

A raison des actes illicites ou des dommages causés par un ressortissant hongrois à un tiers d'une façon licite ou illicite, sans la faute du premier, qui se sont produits à l'étranger, celui qui en a été la victime n'est pas admis à faire valoir en Hongrie des droits à réparation plus étendus que ceux qui sont admis en pareil cas pour un ressortissant hongrois par la loi hongroise.

Čl. 69

L'obligation naissant d'une gestion d'affaire est soumise à la loi du lieu où s'est passé le fait engendrant l'obligation.

Čl. 70

L'enrichissement sans cause est réglé par la loi d'après laquelle le transfert des biens doit être apprécié, c'est-à-dire par la loi compétente pour la prestation qui a été faite.

La question de savoir si celui qui a enrichi l'autre était ou n'était pas obligé de fournir de ce que ce dernier s'est enrichi, est régie par la loi qui serait compétente pour l'obligation si celle-ci existait.

En cas de remaniement, de fusion, de mélange de choses, la question de l'enrichissement indu doit être appréciée d'après la loi de la situation de la chose.

Maroko

(kao nekadašnji španj. protektorat)

Čl. 21

Dahira od 1. VI 1914. o građanskom statusu Španjolaca i stranaca u španjolskom protektoratu Maroka

Les obligations résultant des quasi-contrats sont régies par la loi du lieu ou arrivent les faits sur lesquels elles sont fondées, et à défaut d'une telle loi, par le Code Civil en vigueur en Espagne.

Čl. 22

Les obligations nées d'un délit ou des notes et des omissions fondés sur une faute ou négligence sont régies par les dispositions édictées pour la Zone d'influence espagnole du Maroc.

Montevideo, Ugovori

Čl. 38

Ugovora u Montevideu od 1889.

Les obligations qui prennent naissance sans convention sont régies par la loi du lieu où se produit le fait licite ou illicite duquel elles découlent.

Čl. 43

Ugovora u Montevideu od 1940.

Les obligations qui prennent naissance sans convention sont régies par la loi du lieu où s'est produit le fait licite ou illicite duquel elles résultent, et le cas échéant par la loi qui règle les relations juridiques auxquelles elles correspondent.

Njemačka

Čl. 12

Uvodnog zakona za građanski zakonik (EG BGB) od 1896.

Aus einer im Auslande begangenen unerlaubten Handlung können gegen einen Deutschen nicht weitergehende Ansprüche geltend gemacht werden, als nach den deutschen Gesetzen begründet sind.

Par. 1

Naredbe o primjeni prava na štete, koje pretrpe njemački državljani izvan državnog teritorija od 7. 12. 1942.

Für ausservertragliche Schadenersatzansprüche wegen einer Handlung oder Unterlassung, die ein deutscher Staatsangehöriger ausserhalb des Reichsgebietes begangen hat, gilt, soweit ein deutscher Staatsangehöriger geschädigt worden ist, Deutsches Recht...

Poljska

Čl. 11

Zakona o pravu koje se primjenjuje u međunarodnim privatnim odnosima od 1926.

(1) Les obligations, nées de délits ou autres faits juridiques, sont soumises à la loi de l'Etat, dans lequel s'est passé le fait engendrant l'obligation.

(2) La même loi décide si une personne, dont la capacité personnelle est restreinte, répond du dommage causé.

Portugal

Čl. 26

Nacrta građanskog zakonika od 1951.

Les obligations autres que celles qui sont prévues à l'art. 23 /a to su ugorne obveze/ sont régies par la loi du lieu où s'est produit le fait dont elles dérivent.

Rumunjska

Čl. 20

Grđanskog zakonika od 1939.

Les obligations non-contractuelles sont soumises à la loi du lieu où l'acte dont naît l'obligation est passé.

Sijam

(danas Tajland)

Par. 14

Zakona o sukobu zakona od 10. 3. 1939.

Une obligation née d'une gestion d'affaires sans mandat ou d'un enrichissement sans cause sera jugée d'après la loi du lieu où les faits, qui ont provoqué la naissance de l'obligation, se sont passés.

Par. 15

Une obligation née d'un acte illicite sera jugée d'après la loi du lieu où les faits constituant un tel acte illicite se sont passés.

La disposition présente ne trouve pas application aux faits qui ont eu lieu dans un pays étranger, mais qui ne constituent pas un acte illicite d'après la loi siamoise.

La partie préjudiciée ne peut en aucun cas exiger d'autres réparations ou dédommagements que ceux admis par la loi siamoise.

Sirija

(kao Egipat)

Sovjetski Savez

Par. 3

Tumačenja Vrhovnog suda SSSR (32. plenarna sjednica) od 10. II 1932.

Les lois du lieu du procès s'appliquent aux litiges patrimoniaux qui naissent des dispositions du droit des obligations, ainsi qu'aux actions relatives aux rapports alimentaires et découlant du mariage et aux dommages causés.

Néanmoins, si une des parties en litige le demande, le tribunal doit, dans ce cas, appliquer:

- a)
- b)
- c)
- d) la loi du lieu de la perpétration du délit (s'applique) aux actions en dommages-intérêts.

Zagreb. prosinca 1962.

R é s u m é

Reproduction des textes caractéristiques des dispositions régissant les conflits des lois en matière d'obligations extra-contractuelles.

ZBORNIK
ZA POMORSKO PRAVO

ZAGREB

1967